



Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec 

CODE DE VIE 2025–2026

COLLÈGE SAINT-LOUIS

INTRODUCTION AU CODE DE VIE



Le code de vie s'appuie sur les valeurs de l'humanisme international et vise à les développer. En effet, ces valeurs, prônées par l'éducation internationale, font de nos élèves de jeunes adultes chercheurs, informés, sensés, communicatifs, intègres, ouverts d'esprit, altruistes, audacieux, équilibrés et réfléchis. C'est à travers cette vision que nous avons guidé la conception de notre code de vie. Les comportements des élèves doivent refléter ce caractère particulier et s'inscrire dans un climat favorable à l'apprentissage.



RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ENGAGEMENT
PERSÉVÉRANCE
RESPONSABILITÉ



Aptitudes du [profil de la communauté d'apprentissage de l'IB](#)

- Esprit de recherche
- Connaissance
- Réflexion
- Intégrité

La [politique d'intégrité](#) et la [politique d'évaluation](#) sont disponibles sur le site internet du Collège Saint-Louis.

La réussite éducative et la gestion de l'anxiété de performance des élèves font partie des enjeux de notre [Projet éducatif](#) et de notre [Plan santé et bien-être](#).

Je m'engage dans ma vie scolaire.

Comportements attendus:

- Je demande de l'information et de l'aide auprès des [personnes ressources](#).
- Je participe à des discussions et je pose des questions pertinentes.
- Je remets mes travaux et devoirs à temps.
- Je fais preuve d'intégrité.

Ainsi, j'apprends...

- à mieux connaître mes forces et mes défis;
- à être fier de moi et de mes réussites;
- à "cultiver ma curiosité"*;
- à être "responsable de mes actes et ses conséquences"*;
- à persévérer.

Ainsi, je contribue...

- à faire ma place;
- à "apprendre en groupe"*;
- à "réfléchir à des contextes mondiaux"*;
- à "améliorer mes apprentissages"*.

VIVRE ENSEMBLE

OUVERTURE À LA DIVERSITÉ
RESPECT
COLLABORATION

La communication verbale appropriée des élèves dans l'école ou sur les réseaux sociaux fait partie des objectifs de notre [Plan santé et bien-être](#).



Aptitudes du [profil de la communauté d'apprentissage de l'IB](#)

- Communication
- Ouverture d'esprit
- Altruisme
- Raisonnement

La [politique linguistique](#) est disponible sur le site internet du Collège Saint-Louis

Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes, mon comportement et mon langage afin de favoriser le mieux-vivre ensemble.

Comportements attendus:

- Je pense aux conséquences de mes actes avant de prendre des décisions responsables.
- J'exprime clairement mes pensées, mes besoins, mes émotions, mes idées de façon pacifique.
- J'accepte et j'essaie de comprendre les gens qui sont différents de moi.
- J'accepte de collaborer avec les autres même si nos idées sont différentes.
- Je fais preuve de civisme.

Ainsi, j'apprends...

- à "écouter les points de vue des autres";
- à "faire preuve d'empathie, de compassion et de respect"*;
- à "prendre des décisions réfléchies et éthiques"*.

Ainsi, je contribue...

- à mon bien-être et à celui des autres;
- à créer un climat positif autour de moi;
- à valoriser la diversité;
- à être un bon citoyen.

Consultez notre [Projet éducatif](#) sur le site internet du Collège Saint-Louis et la [Charte de la langue française](#).

ENCADREMENT

SÉCURITÉ
RESPONSABILITÉ



Le développement global des élèves fait partie des enjeux de notre [Projet éducatif](#).

Aptitudes du [profil de la communauté d'apprentissage de l'IB](#)

- Intégrité
- Réflexion

La [politique d'intégrité](#) est disponible sur le site internet du Collège Saint-Louis.

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Comportements attendus:

- J'apporte le matériel requis et permis par le personnel de l'école.
- Je circule calmement et en marchant dans les corridors.
- Je m'habille selon le code vestimentaire de l'école.
- J'informe les inconnus à entrer dans l'école par l'entrée principale (porte #1, secrétariat).
- Je conserve mes codes informatiques confidentiels et je m'en sers dans un cadre scolaire uniquement.

Ainsi, j'apprends...

- à être "responsable de mes actes et ses conséquences associées"*;
- à jouer mon rôle d'élève;
- à respecter les limites.

Ainsi, je contribue...

- à créer un milieu sécuritaire pour mes pairs;
- à valoriser mon sentiment d'appartenance au Collège en portant l'uniforme.

Consultez notre [Projet éducatif](#) et notre [Plan santé et bien-être](#) sur le site internet du Collège Saint-Louis

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

ÉQUILIBRE
ESTIME DE SOI



Le développement global des élèves et le sentiment d'appartenance font partie des enjeux et objectifs de notre [Projet éducatif](#) et de notre [Plan santé et bien-être](#).

Aptitudes du [profil de la communauté d'apprentissage de l'IB](#)

- Audace
- Équilibre

La [politique d'inclusion](#) est disponible sur le site internet du Collège Saint-Louis.

Je fais des choix favorisant mon développement personnel.

Comportements attendus:

- Tout en restant moi-même, j'accepte d'explorer de nouvelles façons d'être et de faire.
- J'organise mon temps afin de garder un équilibre entre mes études, mes activités sportives, mes loisirs et mon repos.
- Je suis responsable de mon hygiène personnelle (corporelle, bien manger, bien dormir, faire du sport, santé mentale)
- J'accepte mes erreurs pour apprendre.

Ainsi, j'apprends...

- à prendre soin de moi;
- à devenir autonome et organisé;
- à avoir une vie équilibrée;
- à ne pas me définir que par mes résultats.

Ainsi, je contribue...

- à prendre soin de moi;
- à la vie active et parascolaire;
- à ma réussite;
- à mon épanouissement personnel.

Consultez notre [Projet éducatif](#) et notre [Plan santé et bien-être](#) sur le site internet du Collège Saint-Louis

ENVIRONNEMENT

PROTECTION/PRÉSERVATION
DE L'ENVIRONNEMENT
SALUBRITÉ



Aptitudes du profil
de la communauté
d'apprentissage de l'IB

- Audace
- Altruisme
- Équilibre

Je prends soin du matériel et de l' environnement.

Comportements attendus:

- Je garde le mobilier et les lieux propres et en bon état.
- Je remets l'objet utilisé dans le même état que lorsque je l'ai pris.
- Je trie mes déchets à la cantine et garde l'endroit propre pour les autres usagés.

Ainsi, j'apprends...

- à respecter l'environnement;
- à respecter le matériel qui m'est prêté;
- à respecter les autres personnes.

Ainsi, je contribue...

- à "adapter mes actions aux défis et changements mondiaux"*
- quant à l'environnement;
- à "améliorer l'existence d'autrui et du monde qui nous entoure"*.

Consultez la vision du Centre
de services scolaire
Marguerite Bourgeys
(CSSMB) quant au
[développement durable](#) sur
le internet du CSSMB

MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

MESURES DE SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

1. Gestion des comportements et attentes

- Enseignement explicite des comportements attendus
- Rappels fréquents des règles et attentes
- Utilisation d'éléments visuels : affiches, pictogrammes
- Réenseignement des comportements et recherche de solutions avec l'élève

2. Accompagnement personnalisé

- Pratique guidée pour soutenir l'élève
- Soutien dans la résolution de conflits et activité réparatrice
- Rencontres individuelles avec le titulaire, TES, ou la direction
- Concertation école-famille pour un suivi adapté
- Contrat particulier ou feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements

3. Développement des compétences

- Ateliers de soutien : habiletés sociales, stratégies d'étude, préparation aux examens, etc.
- Implication du Service Élève en Difficulté d'Adaptation (EDA) : conseils, suivi spécifique (Aide à l'école le Phare)

4. Interventions et suivi externe

- Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention spécifique
- Références à des professionnels (avec l'accord des parents)
- Réintégration progressive de l'élève dans la classe
- Communication régulière entre l'école et la famille

Et tout autre mesure ou accompagnement personnalisé selon les besoins de l'élève

Les titres des catégories ont été créés avec l'aide de ChatGPT.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES ET DISCIPLINAIRES

1. Sanctions légères et éducatives

- Avertissement verbal ou écrit (note à l'agenda)
- Répétition du comportement attendu (ex. : nettoyer la table de cantine)
- Geste réparateur (excuses verbales ou écrites)
- Réflexion écrite lors de la retenue
- Travail personnel de recherche en lien avec le manquement
- Remboursement ou remplacement du matériel endommagé
- Travaux communautaires en lien avec le geste posé
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école

2. Retraits d'activités et restrictions

- Retrait de la participation aux activités parascolaires
- Retrait des groupes sportifs ou des activités de midi
- Retrait ou saisie d'objets dangereux ou illégaux
- Déplacement limité ou à proximité de l'adulte
- Retrait de la permission pour certaines activités ou privilèges
- Retour à la maison pour se changer et revenir avec les vêtements appropriés

3. Sanctions administratives

- Note à la baisse pour un travail remis en retard
- Retrait de l'activité ou de la classe
- Retenue pendant ou après les heures de cours

4. Sanctions plus sévères

- Suspension interne ou externe avec mesures de soutien
- Implication du SPVM (police)
- Révocation d'inscription à l'établissement
- Expulsion du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoy

Et toute autre conséquence personnalisée selon la sévérité des actions de l'élève

PRISE DE POSITION CLAIRE EN LIEN AVEC LA VIOLENCE

En tant qu'institution scolaire internationale où le vivre ensemble prime, nous comptons sur le bon jugement des élèves afin qu'ils se comportent avec respect, dignité et sécurité. Nous nous attendons donc à ce que nos élèves véhiculent les valeurs du Collège, en tout temps, à l'intérieur comme à l'extérieur des murs de l'école. Sans rédiger une liste exhaustive des comportements non appropriés et des conséquences, sachez que nous appliquerons les lois de civisme et de sécurité du Code civil. Selon la gravité du geste, la séquence ou la gradation des procédures d'intervention pourrait varier.

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Tel que prévu dans la Loi sur l'instruction publique, l'école met en application un Plan santé et bien-être qui inclut le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce Plan santé et bien-être est disponible sur le site internet de l'école.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, parents, police, DPJ).



- Si tu te sens victime ou que tu es témoin d'une situation, tu dois la déNONcer en allant voir ta direction adjointe de niveau, ton enseignant, le psychologue, le psychoéducateur ou l'éducateur spécialisé. Conformément à la Loi sur l'instruction publique, [un Plan santé et bien-être](#) pour contrer l'intimidation et la violence est mis en place.

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION ET DE LA VIOLENCE

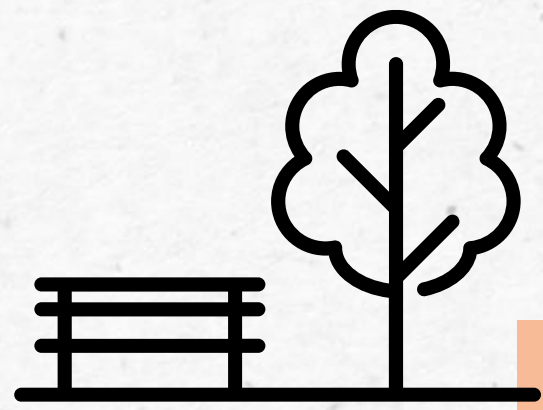
En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

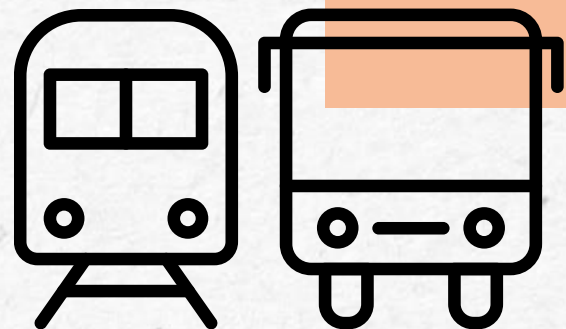


APPLICATION DU CODE DE VIE

Le code de vie s'applique dans toutes les activités et les lieux de l'école (salles de classes, corridors, bibliothèque, gymnase, etc.) ainsi que dans le transport scolaire et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de l'application du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Les casiers et les pupitres sont prêtés aux élèves, ils demeurent la propriété de l'école. Les autorités scolaires peuvent en tout temps fouiller le casier pour en vérifier le contenu.





ANNEXE 1 – RETARD OU ABSENCE

Absences

Les parents des élèves doivent motiver l'absence ou le retard de leur enfant via le portail Mozaïk parent ou en appelant au 514-855-4198 poste 1 avant 8h30 ou dès que l'absence ou le retard sont connus des parents. L'élève doit passer d'abord par le bureau des surveillants. Des pièces justificatives pourront être demandées. Selon les consignes de Santé Canada, nous demandons aux parents d'aviser rapidement le Collège lorsque leur enfant souffre d'une maladie contagieuse à déclaration obligatoire ([MADO](#)) et de ne pas l'envoyer à l'école tant que dure le risque de contagion. Il est de la responsabilité de l'élève de voir avec ses enseignants la matière à reprendre lors de son absence. Nous rappelons aux parents leur rôle et l'importance d'enseigner l'intégrité. Ainsi, nous leur suggérons fortement de ne pas justifier une absence de leur enfant à leur demande.

Départ en cours de journée ou avant un long congé

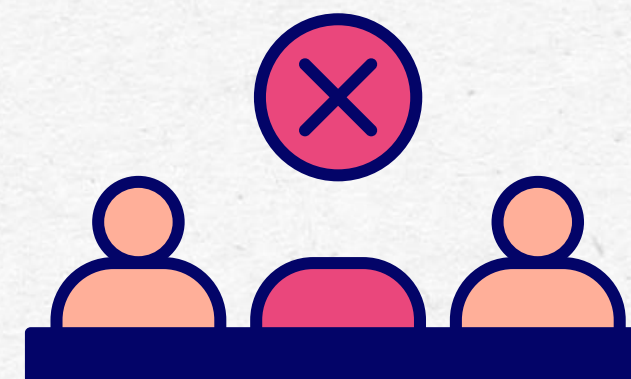
Aucun départ de l'école ne sera autorisé si les parents n'ont pas justifié l'absence de leur enfant par écrit avant son départ et ceci s'applique en tout temps. Toute motivation faite après le départ de l'élève ne sera pas justifiée et l'élève s'expose à une retenue à son retour pour avoir quitté l'école sans autorisation préalable. Avant de quitter l'établissement, l'élève doit passer par le bureau des surveillants et sortir par l'entrée principale du Collège. Tout parent qui vient chercher son enfant doit passer par le secrétariat à la porte 1 sur la 36e Avenue.

Absence lors d'une évaluation

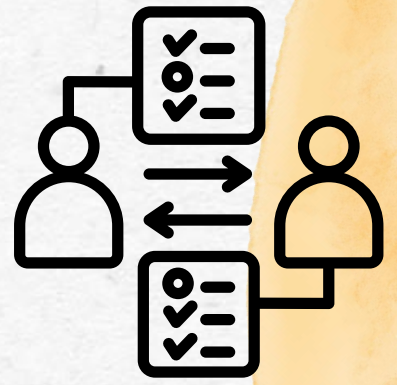
Seuls les motifs sérieux peuvent justifier l'absence d'un élève, par exemple:

- maladie, rendez-vous médical ou accident;
- décès d'un proche parent;
- convocation au tribunal;
- activité où il représente le Collège (AVSEC, TUCÉ, événement sportif, etc.);
- délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale;
- tout motif jugé valable par la direction suite à une discussion avec les parents.

Ces absences motivées donnent droit à une reprise d'examen. Il est de la responsabilité de l'élève de consulter son enseignant afin de voir les possibilités de reprise. L'élève pourrait être convoqué à un examen de reprise à la fin de l'année scolaire ou lors d'une journée pédagogique.



ANNEXE 2 – SPÉCIFICITÉS DES MODALITÉS D'ÉVALUATION



Travaux scolaires, retards et plagiat

Comme précisé dans notre politique d'intégrité (disponible sur le site internet de l'école), les travaux scolaires doivent être faits par l'élève, remis à la date exigée, selon les règles de présentation en vigueur et dans le respect des valeurs et attitudes véhiculées par le Collège. Il en va de même avec l'utilisation de données puisées dans l'internet. Ils doivent se faire dans le respect du droit d'auteur et des méthodes de travail intellectuel. Toute autre utilisation est assimilée au plagiat. Tout élève qui remet son travail en retard sera pénalisé selon le jugement de l'enseignant (voir les normes et modalités sur le site internet du Collège).

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) (exemple CHAT GPT) pour effectuer un travail en partie ou en totalité ne respecte pas la politique d'intégrité de l'école et que les élèves qui le font se verront accorder la note 0. Il faut comprendre que cela aura un impact sur le bulletin de l'élève et sur la réussite de son cours et le succès du PÉI.

L'élève qui a en sa possession un cellulaire ou tout autre appareil électronique durant un examen se verra attribuer automatiquement la note de zéro.

Retard lors d'un examen

S'il s'agit d'un examen CSSMB ou MÉQ, leurs directives s'appliqueront. Toute situation de retard devra être soumise à la direction, mais il est à noter que, si l'élève peut faire son examen, le temps perdu ne sera pas repris.

Absence à une épreuve de synthèse du CSSMB ou à une épreuve du MÉQ.

Le collège Saint-Louis accepte l'absence d'un élève en fonction des motifs prévus et reconnus par le CSSMB et par le MÉQ et les preuves justificatives suivantes :

- maladie sérieuse ou accident => attestation médicale;
- décès d'un proche parent => certificat de décès ou formulaire du directeur du salon funéraire;
- convocation à un tribunal => la convocation;
- délégation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale => un document officiel de l'organisme provincial, national ou international confirmant la participation.

Ces absences motivées donnent droit à une reprise d'examen à une date fixée par notre Centre de services scolaire ou par le ministère de l'Éducation du Québec.

[Normes et modalités](#), [Politique d'intégrité](#)
et la [politique d'évaluation](#)
sont disponibles sur le site internet
du Collège Saint-Louis



ANNEXE 3 — CELLULAIRE

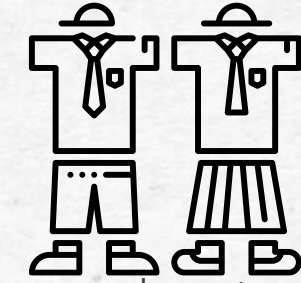


Nombre de confiscations	Durée de la confiscation	
	Jour(s) (remise chaque soir)	Périodes (incluant pauses et diner)
1 ^{re} offense	1 journée	4 périodes complètes
2 ^e offense	3 jours	12 périodes complètes
3 ^e offense	5 jours	Minimum de 20 périodes complètes <u>jusqu'à</u> la rencontre avec les parents par la direction pour la remise du cellulaire à l'élève.

Tous les appareils électroniques portatifs (téléphone cellulaire, montre intelligente, écouteurs, liseuse électronique, consoles de jeux, etc.) autre que la calculatrice scientifique ne peuvent être utilisés à l'intérieur du Collège sauf dans le cadre d'une activité pédagogique autorisée par un membre du personnel et que l'un des pictogrammes ci-bas est affiché sur leur porte de classe. **Les élèves ne peuvent pas avoir en leur possession tout appareil électronique sur les étages.** Nous privilégions la socialisation humaine durant les pauses, cependant les appareils électroniques peuvent être consultés avant les cours, durant les pauses et après les classes, et ce, **au rez-de-chaussée seulement.** Les objets en question pourraient leur être confisqués pendant plusieurs jours s'ils sont utilisés en dehors de ces conditions. L'école n'est pas responsable des vols, des bris ou des pertes de ces appareils.



ANNEXE 4 – UNIFORME



Les élèves doivent uniquement porter les éléments de l’uniforme vendus par notre ancien fournisseur Piacente ou ceux de notre fournisseur actuel Raphaël U. Le port de l’uniforme en bon état et de la bonne taille est obligatoire au Collège ainsi que lors des trajets entre la maison et l'école. Le port de l’uniforme adéquat à une activité est obligatoire pour tout événement se déroulant à l'extérieur du Collège. Le port de la casquette, du chapeau, de capuchon, de bandeau qui couvre la tête et de tout autre couvre-chef est interdit à l’intérieur du Collège. Tout lien ou tout élément évoquant une affiliation à un gang de rue ou au crime organisé est interdit. L’école pourrait prêter exceptionnellement pour la journée les éléments de l’uniforme non conformes si nous avons la bonne taille. Ces vêtements prêtés doivent nous revenir lavés dans les 48h suivant le prêt. Pour la liste des éléments autorisés, voir le site du fournisseur officiel: www.raphaelu.ca. Pour des questions de sécurité, l’enseignant de certains cours peut demander que les cheveux longs soient attachés, laissant le visage dégagé et d'enlever les bijoux portés (petits ou gros).

Pour le haut

Le débardeur doit être porté avec un chandail officiel du fournisseur. Le cardigan ou la veste doivent être portés également avec les chandails officiels du Collège ou un chandail à manches courtes blanc à col rond. Tous les hauts ne peuvent être portés seuls ou avec une camisole.

Le chandail à poche kangourou des activités étudiantes, des finissants, des voyages et des clubs sportifs de l’année en cours est autorisé. Ceux des années précédentes est interdit. Le chandail de la cohorte des finissants du Collège de l’année en cours est porté seulement par les élèves de la 5e secondaire. Dans tous les cas, un chandail du Collège doit être porté sous le kangourou. Le kangourou ne peut pas être porté en classe lors des examens. Le port du capuchon est interdit en tout temps dans l’école, et ce, pour tous les kangourous. Lors des examens de fin d’année, les élèves ont le droit de porter les vêtements d’éducation physique du Collège, mais pas le chandail kangourou.

Pour le bas

Les jupes avec le sous-short d’origine sont à privilégier. Pour le modèle sans sous-short, l’élève devra en porter un legging court ou un short en dessous. Elles ne peuvent pas être roulées pour en raccourcir la longueur. Le pantalon et le bermuda doivent être ajustés en fonction des mensurations de l’élève et la coupe originale doit être conservée. Ils peuvent être retenus par une ceinture. Ils ne peuvent pas être roulés ou portés en taille basse.

Chaussures, chaussettes et collants

Les chaussures fermées de ville ou de sport qui ne dépassent pas la cheville et dont la semelle est non marquante sont portées à l’intérieur de l’école. La hauteur des talons ne doit pas être excessive. Le port des chaussettes ou des collants noirs ou marines sont obligatoire en tout temps. Les jambières sont interdites. Dans le gymnase et le local de danse, les chaussures de sport sont obligatoires.

Pour le cours d’éducation physique ou de danse

La tenue pour le cours d’éducation physique est le short ou le pantalon d’éducation physique de Raphaël U, le t-shirt officiel rouge, l’ancien t-shirt bleu marine de Piacente ou l’ancien coton ouaté et les souliers de course. L’élève doit se changer obligatoirement après son cours.

Journées sans uniformes

Une tenue décente qui respecte les conventions est exigée. Les vêtements déchirés ou tout élément jugé inapproprié ou discriminatoire ou violent ne seront pas tolérés. Les leggings peuvent être portés avec un chandail long qui couvre le bas du corps. Les chandails doivent couvrir le ventre et les épaules. Il est possible de porter les vêtements de sport personnels au lieu de ceux du Collège pourvu que les élèves se changent pour ce cours.

ANNEXE 5 – UNIFORME EXEMPLES



Code vestimentaire – CE QUI EST PERMIS



Code vestimentaire – CE QUI N'EST PAS PERMIS



ANNEXE 5 — JOURNÉES SANS UNIFORME EXEMPLES



Code vestimentaire – CE QUI EST PERMIS



Chic/relaxe



Code vestimentaire – CE QUI **N'EST PAS** PERMIS



Halloween

